

Congrès des maires et présidents de communautés d'Ardèche

Discours de M. le préfet de l'Ardèche

Le 17 octobre 2014 au Teil

NB : seul le prononcé fait foi

Je souhaite avant tout vous remercier pour votre accueil au Teil. Vous êtes un maire engagé pour votre commune, et qui ne manque pas d'idées pour la dynamiser, je voyais encore récemment des commerces ouvrir en centre-ville, appuyés par la municipalité. Cela me semble très positif.

Je voudrais saluer tous les nouveaux élus, les féliciter, et rendre hommage à ceux qui, après un engagement parfois long, ont cédé leur place. Je pense à vous M. le président de l'association des maires, et je vous remercie pour tout le travail que vous avez accompli.

Je suis également très heureux de voir, ou de revoir pour certains, des femmes et des hommes, des citoyens, engagés pour leur territoire. Alors je veux rendre hommage aux élus de la République que vous êtes, des élus qui s'engagent tous les jours. Vous êtes désintéressés, bénévoles et vous portez haut et fier les couleurs de la République. Pour chacun d'entre vous, être maire représente un don de temps, un don de soi qui, je le sais, révèle toujours une passion pour la chose publique, pour un territoire et pour le bonheur de sa population. Et je veux dire à l'ensemble d'élus que vous êtes : sans les élus, la démocratie locale n'est pas possible. Et je récuse ces critiques à l'égard des élus locaux, départementaux, régionaux, conseillers municipaux, maires de grandes villes ou de petites villes, qui sont dévoués et qui font vivre nos valeurs tous les jours.

Je connais, pour le partager, ce goût pour l'intérêt général.

Et je connais également, pour le partager, cet amour des territoires ruraux. Et je veux aussi rendre hommage à l'engagement et à la qualité des fonctionnaires territoriaux, qui sont à vos côtés au quotidien, et dont je connais le dévouement et l'implication.

Je sais aussi combien les ardéchois sont attachés à leurs communes, qui représentent un relais toujours proche, sur un territoire où les distances se mesurent en heures, j'en sais quelque chose pour avoir sillonné les routes du département depuis maintenant un an et demi.

I. Etre maire : une responsabilité de protéger

Cela m'amène à un sujet qui me tient à cœur, et pour lequel le rôle des communes, et votre rôle, Mesdames et Messieurs les maires, est plus qu'essentiel. Ce sujet, **c'est la sécurité de nos concitoyens.**

La sécurité c'est d'abord la protection contre les risques naturels. Tout le monde garde en tête les intempéries qui se sont abattues sur le sud de l'Ardèche à la fin du mois de septembre. Ces phénomènes climatiques ne sont pas inconnus des ardéchois. Ils sont fréquents. Octobre 2013. Juillet 2014. Septembre 2014. Octobre 2014. Et ils peuvent concerner tout le département.

Je tiens à saluer la réactivité de chacun lors de ces derniers épisodes. La coopération a été forte, entre les services de l'Etat, le Conseil général, les maires et les exploitants de campings. Cette coopération est indispensable, et elle a permis de protéger efficacement chaque citoyen puisque, contrairement à d'autres départements voisins, nous n'avons eu à déplorer cette fois-ci aucune victime.

Pourtant, je ne peux m'empêcher de penser qu'il y a aussi eu une part de chance dans ce bilan mesuré. Et cette part de chance, nous pouvons, nous DEVONS encore la réduire, en accentuant nos efforts.

C'est pour cela que nous avons lancé une révision des plans de prévention des risques d'inondation sur le bassin versant de l'Ardèche. Ils constituent un outil de prévention indispensable pour limiter les conséquences des dommages en cas de crues importantes. Ces crues sont une réalité annuelle. Les épisodes qui se sont succédé dernièrement en Ardèche, mais aussi dans les départements voisins avec encore plus d'intensité sont amenés à se reproduire. Les éléments sur lesquels se fondent les plans de préventions émanent d'études scientifiques sérieuses, et nous ne pouvons nous satisfaire des souvenirs de nos anciens pour affirmer qu'une zone est protégée. Nous étudierons toute suggestion de votre part, et serons attentifs à tous les recours, contentieux ou non. Mais l'obligation de protéger s'impose au représentant de l'Etat, comme elle s'impose à vous, Mesdames et Messieurs les Maires. Le procès Xynthia à la Faute sur mer se charge bien de nous le rappeler.

C'est également pour réduire l'aléa que les communes, elles aussi, doivent rester mobilisées.

Dès qu'une alerte orange est lancée, il est indispensable de rester vigilant et de demeurer joignable. Les services de l'Etat ou du département ont besoin de pouvoir vous joindre. Et cette disponibilité est bien entendu réciproque.

Les maires ont un rôle pivot dans la gestion de ces crises. Ce sont eux qui sont chargés de s'assurer de la bonne évacuation localement, notamment des campings qui se trouvent sur leur commune.

Par ailleurs, et c'est un sujet majeur, **il est indispensable de se doter de plans communaux de sauvegarde.** Ces plans offrent une procédure de réponse-réflexe aux situations de crise, et permettent d'être prêt à réagir à tout moment, quelle que soit l'urgence.

Parmi vous, Mesdames et Messieurs les maires, nombreux sont ceux dont la commune s'est dotée d'un PCS. Et parmi ceux-ci, nombreux sont ceux qui pourront témoigner de leur utilité. Ils permettent en effet une continuité de la sécurité civile.

La loi rend les PCS obligatoires dans certaines communes, celles couvertes par un plan de prévention des risques en particulier. La préfecture est là pour vous aider, et met à votre disposition des guides d'élaboration de plans communaux de sauvegarde. Une réunion sera également organisée sur ce sujet, qui doit véritablement devenir la PRIORITE en matière de sécurité civile dans les communes concernées.

C'est un point sur lequel **l'Ardèche a du retard**, en particulier par rapport à ses voisins. Sur 158 communes concernées en Ardèche, seules 61 ont approuvé leur PCS.

Adopter un PCS est aussi pour vous **un outil de sécurité juridique**, car échouer à prendre un PCS légalement obligatoire peut engager votre responsabilité.

La sécurité des citoyens couvre aussi le risque sanitaire. Le risque face au virus Ebola, même si la France est à ce jour épargnée, est pris avec le plus grand sérieux par les services de l'Etat. Des recommandations sur la conduite à tenir et les bons comportements à avoir vous seront très prochainement communiqués.

La sécurité des citoyens c'est enfin, parfois, les protéger contre les excès de leurs propres comportements. Il est donc nécessaire d'encadrer avec la plus grande attention les manifestations festives dans vos communes, à plus forte raison lorsqu'elles sont organisées par des associations municipales. Combien de buvettes non-contrôlées ? Combien d'horaires de débit de boissons non respectés ? Il ne s'agit pas de s'opposer à l'animation locale, bien au contraire, vous savez combien j'y suis attaché. Il s'agit de se donner les moyens de protéger la population, avec l'aide des services de l'Etat si vous en ressentez le besoin. Ils seront présents à vos côtés, en matière de prévention comme d'encadrement.

*

Vous le voyez, ces obligations ne vont évidemment pas sans soutien. L'Etat vous épaula aussi dans les moments difficiles qui suivent les difficultés climatiques. Des procédures d'indemnisations peuvent être mises en place. Ces procédures sont longues et complexes, j'en suis conscient, mais il est important que vous en connaissiez les grandes lignes. C'est en effet vers vous que se tournent en premier lieu les sinistrés, et il est indispensable de pouvoir leur apporter immédiatement des réponses précises. Je rappelle :

- **Les biens privés** sont indemnisés après reconnaissance par arrêté du ministre d'un état de catastrophe naturelle. Mais seuls les dommages qui n'entrent pas dans les contrats d'assurance classiques sont concernés.
- **Les biens d'équipement** relèvent de la solidarité nationale, avec un déclenchement lié à des seuils de préjudice subi.
- **Les récoltes** sont indemnisées dans le cadre de la procédure spécifique de calamité agricole, pour les dommages non assurables, et en cas d'événement météo d'intensité anormale.

II. La ruralité, une force qu'il faut protéger et exploiter

Je parlais tout à l'heure de territoires ruraux. C'est vrai, même si nous sommes au Teil, dans la vallée du Rhône, une zone plus urbanisée de notre département, l'Ardèche demeure un département rural. Avec une majorité de communes rurales, et pour la grande majorité peu peuplées.

Je connais vos inquiétudes. Elles demeurent, et nous en avons déjà parlé l'année dernière alors que la réforme territoriale n'était qu'à l'état d'ébauche. Aujourd'hui, la réforme territoriale doit renforcer le lien démocratique entre les citoyens et leurs institutions.

Nous vivons une crise de confiance démocratique. Elle n'est pas uniquement due à ce que l'on appelle le « millefeuille territorial », mais il y contribue sans doute. Au moment où tant de Français se détournent de l'action publique, n'y croient plus, s'abstiennent, nous devons essayer de répondre à cette demande de clarification, de simplicité. Préciser les compétences de chaque échelon, c'est l'objectif du projet de loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République. Mais il faut aussi réussir à renforcer la place de l'intercommunalité. Le renforcement de l'intercommunalité n'est pas allé sans efforts ni inquiétudes pour les communes d'Ardèche. La réorganisation se fait parfois dans la douleur, et beaucoup de difficultés subsistent après la mise en œuvre d'un nouveau schéma, alors qu'une nouvelle réforme apparaît à un horizon proche.

Pourtant, ces évolutions sont indispensables pour peser demain. Les lois de décentralisation en préparation repensent les échelons de collectivités territoriales et leurs rôles, certes, mais elles visent surtout à les rendre plus fortes, en clarifiant, simplifiant et organisant. Les compétences des intercommunalités sont amenées à se renforcer, il faut donc développer une véritable culture de la mutualisation et du « travailler ensemble », tout en restant très vigilant sur la croissance de la masse salariale, qui tend naturellement à augmenter dans ces situations.

Le premier ministre ne pense pas à d'autres qu'à vous, les maires de communes rurales ou de taille moyenne, lorsqu'il garantit un aménagement de l'intercommunalité dans les départements les plus ruraux, comme l'Ardèche. Ici, les intercommunalités à 20 000 habitants ne sont pas adaptées pour reprendre les compétences du département, elles nécessiteraient d'agréger de trop nombreuses communes, sur des territoires trop étendus. Le gouvernement en a bien pris la mesure.

En matière financière, et dans un contexte de finances publiques très contraintes, l'Etat continue d'apporter un soutien particulier aux territoires ruraux à travers la DETR. En 2014, une enveloppe de près de 8 millions d'euros, en légère hausse a ainsi été affectée en Ardèche.

Les dotations de péréquation rurales sont également en hausse dans le PLF 2015, avec 418 millions supplémentaires apportés à travers différents fonds.

L'investissement des collectivités sera quant à lui soutenu par des financements hors dotations, comme les contrats de plan ou le plan de développement du très haut débit.

Enfin, l'accès au service public est un enjeu pour une véritable égalité des territoires. C'est une de mes préoccupations quotidiennes, croyez moi. C'est pour préserver le service public que les administrations travaillent en partenariat étroit dans des relais de service public. J'en inaugurerai d'ailleurs un dans la commune de Valgorge en février dernier. Ce travail est important.

En même temps, le service public évolue, et continuera d'évoluer dans nos territoires, selon deux logiques : maîtrise des coûts et passage au numérique.

D'une part, les contraintes qui pèsent sur les finances publiques ne nous permettent plus de dépenser un euro sans s'assurer que c'est de la meilleure manière. Cela implique parfois de savoir mutualiser, car on peut parfois faire mieux en regroupant.

Mais la réforme territoriale doit s'accompagner – et c'est une question de logique, de cohérence – de la réforme de l'Etat. On ne peut pas demander aux collectivités de se réformer, de montrer le chemin si l'Etat lui-même ne s'adapte pas, dans le cadre de l'unité de la République. La revue des missions de l'Etat va nous permettre de redéfinir son périmètre d'intervention et de renforcer son action, là où nos concitoyens et leurs élus en ont le plus besoin.

C'est ainsi que dans notre département, certaines réorganisations comme celle des trésoreries, actuellement en discussion, permettent d'économiser des loyers atteignant plusieurs dizaines de milliers d'euros par an. **Mais avant tout**, elles visent à regrouper, à renforcer des points d'accueil stratégiques en leur donnant une taille critique. C'est un enjeu de qualité du service public que nous ne pouvons ignorer.

L'administration des finances publiques n'est pas seule à faire face à une dispersion trop importante, coûteuse et peu efficace. Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs les maires, je pense par exemple à des communes où la gendarmerie n'accueille plus de public depuis des années, mais continue de loger deux ou trois militaires à grand frais.

Pourtant, au-delà de ces aménagements, il faudra ensemble avoir une vision à plus long terme.

Le numérique s'installe dans tous les secteurs du service public. Internet est entré dans les mœurs, les outils sont de plus en plus performants et réduisent les distances jusqu'à les abolir. Je suis persuadé que nos territoires doivent s'insérer dans ce mouvement, qui bientôt, pourrait par exemple permettre de trouver des solutions au problème des déserts médicaux, dont beaucoup de vos communes souffrent aujourd'hui. C'est le sujet de la télémédecine et surtout de la techno-prévention qui seront amenées à se développer bientôt.

*

Quand on pense ruralité, on pense aussi agriculture. C'est vrai. Elle a toute sa place en Ardèche. Vos communes comptent encore bien souvent des agriculteurs, fort heureusement. Et d'ailleurs, il est crucial de préserver les terres agricoles, de maîtriser une périurbanisation galopante dans notre département et de contenir le mitage progressif de nos territoires. Ces phénomènes vont avec une dégradation des paysages, ils font courir le risque de la perte de ce qui fait la richesse de notre département. La concertation est donc de mise, c'est pourquoi les SCOT dont nous avons longuement parlé ce matin sont d'une importance capitale.

Mais si l'Ardèche est rurale, elle est loin de se limiter à l'agriculture:

Les communes rurales sont aussi forestières

Les communes rurales sont aussi touristiques

Les communes rurales sont aussi créatives

Les communes rurales sont aussi industrielles

La ruralité est une richesse de la France, elle doit nous permettre de préserver la diversité de notre agriculture, de nos valeurs, de notre culture, sans pour autant rester en marge d'un pays et d'une économie qui sont entrés de plain pied dans la mondialisation.

Je ne suis pas de ceux qui considèrent que l'Ardèche serait un arrière-pays. Comme tous les territoires, le notre a ses vulnérabilités mais nous devons nous y attaquer, avec une vision stratégique commune, et nous battre pour continuer de renforcer l'attractivité de notre territoire en développant des complémentarités et des solidarités.

En disant cela, je souhaite marquer clairement mon attachement au développement économique de l'Ardèche. Votre rôle dans cette perspective est essentiel, Mesdames et Messieurs les maires.

III. Faire du développement économique une priorité

L'Ardèche n'est pas épargnée par la crise qui frappe la France et l'Europe depuis 6 ans. Et cette crise ne se résume pas à des chiffres. La crise touche des vies, des quotidiens. La crise n'a pas épargné nos entreprises.

Je ne m'étendrai pas sur ce constat que vous avez tous fait, autant si ce n'est plus que moi. Il faut aller de l'avant et chercher les marges de manœuvre que vous avez, que nous avons ensemble.

D'abord, je vous rappelle que l'Etat est à vos cotés :

L'Etat est là, pour les entreprises de vos communes, quand il lance le **Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi**, en engageant près de 20 milliards d'euros en 2014, ou quand il se dote d'une **banque publique d'investissement**, pour aider les entreprises qui innovent, qui prennent des risques et qui créent de la valeur.

L'Etat est là, quand il aide les jeunes ardéchois à s'insérer dans la vie active avec un objectif de 669 emplois d'avenir pour 2014. Cet objectif est en passe d'être réussi puisque 523 contrats étaient signés à la mi septembre. Je vous remercie de votre implication pour ces emplois, qui sont un vrai levier pour rapprocher vos jeunes du marché du travail et lutter contre le chômage. Je vous engage à continuer, à encourager vos entreprises, et pourquoi pas même à vous coordonner pour mutualiser un emploi d'avenir entre plusieurs petites mairies, cela est possible, certains l'ont déjà fait.

L'Etat est là, aussi, lorsqu'il lance un choc de simplification, qui sera utile tant aux maires qu'à leur administrés. Il sera d'autant plus utile aux petites communes, aux communes rurales qui manquent parfois de temps et d'expertise face à des réglementations souvent lourdes et complexes.

Mais au-delà des politiques de l'Etat, vous devez agir, Mesdames et Messieurs les maires, pour l'économie locale :

Vous devez vous unir pour développer le tourisme de manière plus concertée. Il devient urgent de mettre en commun des moyens de communication d'envergure, d'ambition nationale et internationale, pour renouveler un tourisme qui peut parfois sembler devenir routinier. L'espace de restitution de la Grotte Chauvet ouvrira bientôt. C'est une chance qu'il vous faut saisir, comme c'est un défi qu'il vous faut relever, pour offrir des services à la hauteur de ce lieu. De l'hébergement à la restauration, il y a aura des initiatives qu'il vous faudra accompagner.

Il faut renforcer l'exploitation des forêts. 56% de notre forêt, la plus grande de Rhône-Alpes, est sous-exploitée. Le bois est une filière d'avenir, avec le développement prévisible de la biomasse, et les communes forestières sont nombreuses en Ardèche. Vous pouvez, avec l'aide de l'ONF, vous saisir de ce patrimoine, et inciter les propriétaires à faire de même.

Il faut préparer l'exode urbain à venir. Le numérique révolutionne notre économie. Notre valeur ajoutée dans la mondialisation devient de plus en plus immatérielle. Internet abolit les distances. La polarisation des grandes villes atteints ses limites, et on parle de plus en plus d'un exode urbain. Les entrepreneurs peuvent revenir vers les campagnes, et l'Ardèche leur offre une nature des plus préservées et une haute qualité de vie. Il faut se préparer à ce mouvement, mettre en avant et communiquer autour des atouts de l'Ardèche, et se doter au plus vite des derniers moyens de communication. C'est la condition *sine qua non* pour ne pas rater ce nouveau départ.

Il est enfin crucial de soutenir les entreprises vertueuses, celles qui créent de l'emploi et de la valeur en Ardèche, et même si elles sont discrètes, elles sont nombreuses. Ce sont aussi celles qui embauchent de la main d'œuvre locale. Pour cela, vous disposez de moyens :

La commande publique est un formidable outil de soutien aux entreprises vertueuses dans les périodes de creux économique. Il est important que les collectivités, et les communes en particulier, ne suspendent pas leur commande publique, leur investissement. J'ai trop souvent vu ces dernières semaines des chantiers annulés, alors que leur financement était sécurisé. C'est vrai en particulier sur le logement social. Ces annulations se multiplient, sans toujours se justifier par une tension financière, il faut le dire, et elles ont des conséquences économiques immédiates et irréversibles. Le secteur du BTP, déjà affaibli par la crise, subit de plein fouet ce reflux de la commande publique, et se trouve aujourd'hui dans une situation critique. Le risque pour l'emploi pourrait se matérialiser, avec les conséquences que vous savez pour vos administrés.

Et pourtant, des moyens existent pour investir.

La loi présentée dernièrement par la ministre de l'Ecologie sur la **transition énergétique** va vous offrir de nouveaux leviers. La caisse des dépôts et consignations offrira **des prêts jusqu'à 5 millions d'euros sans apport**, au taux de 1,75%, remboursables sur 20 à 40 ans. Cela s'adressera à toutes les collectivités pour améliorer les performances énergétiques de leurs bâtiments, et sera une incitation pour les entreprises du secteur.

Je pense également à un amendement à la loi de finances pour 2015, qui vient d'être adopté en commission. Il prévoit une accélération des remboursements au titre du FCTVA pour récompenser les collectivités qui auront accru leur investissement public.

Enfin, **posez-vous en soutien de vos entreprises**, pour leur apporter les infrastructures indispensables à leur développement.

La France n'est pas condamnée à être la nation la plus pessimiste pour peu que nous tordions le cou au refrain décliniste.

Car, après tout, quand on crée des postes dans l'Education, dans la police, dans la gendarmerie, dans la justice ; quand on maintient le niveau des prestations sociales ; quand on préserve les capacités d'investissement – vos capacités d'investissement – que fait-on ? On prépare l'avenir, avec sérieux, avec responsabilité.

Vous êtes, chaque jour, au contact des habitants, mais aussi des forces vives de notre pays. Vous connaissez nos difficultés, nos attentes. Les élus ont un rôle important à jouer pour la cohésion, pour combattre les fractures de toute sorte qui menacent notre pays. L'avenir de notre pays, l'espoir des Ardéchoises et des Ardéchois, c'est aussi votre rôle d'élus.

Je connais le dynamisme de nos territoires ardéchois. Il faut leur donner tous les moyens d'agir. Avoir de l'audace. Je vous invite à défier la fatalité, les pronostics, les idées reçues. Vos communes ardéchoises sont riches de tous leurs talents, de leur

jeunesse, de leur patrimoine et de leur histoire, de leurs experts, de leurs bénévoles, des femmes et des hommes qui font la force de notre tissu social.

J'ai la profonde conviction que l'Etat et ses différents opérateurs doivent toujours poursuivre leur tâche aux côtés des collectivités territoriales, aux côtés des acteurs économiques, aux côtés des habitants. Et c'est parce que je crois, intimement, à la nécessité du lien entre l'Etat et les collectivités locales que je tenais, en tant que représentant du gouvernement, à être parmi vous aujourd'hui, comme je tiens à répondre, chaque jour, avec l'ensemble de l'équipe préfectorale aux sollicitations de chacun et de chacune d'entre vous.

Vous pouvez compter, Mesdames et Messieurs les élus, sur la mobilisation entière de l'Etat à vos côtés. Préfet, sous-préfets, directeurs, chefs de services, l'ensemble de nos équipes est mobilisé pour la réussite de notre Ardèche que nous aimons tant. Et nous le ferons ensemble avec vous, Mesdames et Messieurs les maires, avec le département, avec la région, parce que faire réussir l'Ardèche, c'est aussi faire réussir la France.

Alors, avec audace, volonté de réforme, confiance et optimisme, ensemble, faisons réussir l'Ardèche ! Faisons réussir la France!